

ARRETE N°032 /UK/P/VP/SG/19

portant renouvellement des membres du Comité local d'organisation des Olympiades Universitaires CAMES (OUC) à l'Université de Kara

Le Président de l'Université de Kara, Président du Conseil de l'Université,

Vu la loi N°97-14 du 10 septembre 1997 portant statuts des Universités publiques du Togo, ensemble les textes qui l'ont modifiée ;

Vu le décret N°1999-011/PR du 21 janvier 1999 portant création de l'Université de Kara ;

Vu les décrets N°s 2003-280/PR du 03 décembre 2003, 2007-128/PR du 17 octobre 2007 et 2015-079/PR du 28 octobre 2015 portant création des Facultés à l'Université de Kara ;

Vu le décret N°2016-030/PR du 11 mars 2016 portant nomination du Président de l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté N°016/UK/P/VP/SG/16 du 13 mai 2016 portant conditions de création de masters à l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté N°061/UK/P/VP/SG/16 du 08 novembre 2016 portant autorisation de création des masters à l'Université de Kara ;

Vu l'arrêté N°060/2017/MESR du 27 juin 2017 portant création de l'Institut Supérieur des Métiers de l'Agriculture (ISMA) à l'Université de Kara

Vu le Plan Stratégique décennal du développement de l'Université de Kara, 2014-2024, notamment en son Axe stratégique n°3 ;

Vu la déclaration de politique qualité du Président de l'Université de Kara en date du 25 avril 2016 ;

Sur proposition de la Directrice de la Recherche, de la Coopération et des Partenariats,

ARRETE :

Article 1^{er}: Est et demeure rapporté l'arrêté n°045/UK/P/VP/SG/17 du 17 octobre 2017 portant nomination des membres du Comité Local d'organisation des Olympiades Universitaires CAMES (OUC) à l'Université de Kara.

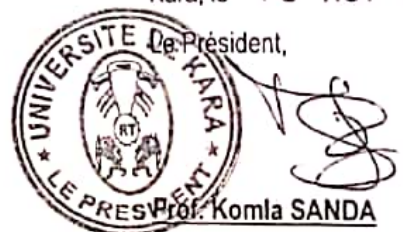
Article 2 : Conformément à l'article 9 de l'arrêté N°01/2016/OUC/AA portant Projet Pilote des Olympiades Universitaires CAMES (OUC), les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du Comité Local d'organisation des Olympiades Universitaires CAMES (OUC) à l'Université de Kara. Il s'agit de :

- Point Focal : Madame NAPALA Kuwèdaten (MC), Directrice de la Recherche, de la Coopération et de Partenariats ;
- Responsables Pédagogiques : Messieurs AGUEY Kpati Komlan Zomavo et ELOH Kodjo, Respectivement Responsable du Master en Planification du Développement et Enseignant-chercheur à la FaST ;
- Délégué des Doctorants : Monsieur PATANAKME Yana, Doctorant à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines: option Géographie.

Article 3: Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Kara, le 13 NOV 2019

Le Président,

**AMPLIATIONS**

MESR (CR)	01
Pdce/UK	02
SG/UK	02
AC-SFO/UK	02
Decanats/Directions	14
Autres Services	02
Archives	01
Intéressés:	03